



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 18 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 8 décembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 52
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Madame Océane GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Philippe THIRION
Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER

OBJET : PATRIMOINE**Opération de rénovation et de réaménagement de la Bibliothèque Colette – Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre – Demande de permis de construire - Demandes de subventions**

Forte d'un réseau de huit sites, la bibliothèque de Dijon offre un réel service culturel de proximité. Outil de développement de la lecture, elle favorise l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs. Elle soutient ainsi les objectifs des politiques éducatives et sociales de la ville de Dijon, tout en contribuant à la politique culturelle.

Implantée au cœur du centre historique de Dijon, dans l'ancienne église Saint-Etienne, la bibliothèque de centre-ville jusqu'alors dénommée la Nef, a pris le nom de Colette, en hommage à l'écrivaine bourguignonne née il y a 150 ans. Elle propose les services dédiés au public adulte et adolescents ; quant au public jeunesse, il est accueilli à la bibliothèque du centre-ville jeunesse.

La Ville de Dijon souhaite faire de cette bibliothèque de centre-ville, une bibliothèque accueillante et innovante, un marqueur fort de la politique de lecture publique dijonnaise, ouverte aux expérimentations qui pourront ensuite être diffusées dans les autres bibliothèques du réseau. La dimension citoyenne d'un tel équipement culturel se traduira par des services du quotidien, proches des habitants et répondant notamment aux enjeux climatiques et démocratiques.

En s'inspirant des bibliothèques « 3ème lieu », à la fois lieu du livre et lieu du vivre ensemble, cette bibliothèque, pourrait répondre à trois objectifs : attirer des publics peu présents dans les équipements actuels, promouvoir des usages collaboratifs et offrir un véritable lieu de sociabilité ouvert au débat démocratique. Elle pourrait aussi devenir un lieu de médiation, une « porte ouverte » qui présente l'offre culturelle à l'échelle du bassin de vie.

En rassemblant les publics adulte et jeunesse, cet équipement s'adressera aux familles tout en répondant aux besoins spécifiques des tout-petits et des adolescents. Les espaces devront permettre des pratiques en famille, mais aussi une cohabitation sereine entre les générations, un lieu où il fera bon passer du temps.

En 2023, le cabinet de programmation « Syllab » a été sélectionné dans le cadre d'un marché public pour réaliser l'étude de programmation de la future nouvelle Bibliothèque de centre-ville Colette et assurer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet.

Ce projet permettra également une mise en valeur de l'ancienne église Saint-Etienne, lieu chargé d'histoire, en la rendant accessible en totalité aux Dijonnais et aux touristes.

L'étude de faisabilité a démontré la complexité des travaux de ce bâtiment classé monument historique et a conduit à deux évolutions principales La Ville de Dijon a donc validé un scénario qui prévoit une phase 1 en 2024-2025 et une phase 2 après 2026.

La première phase porte sur la conception de l'ensemble du projet jusqu'aux études d'avant-projet, puis la rénovation et l'aménagement partiel de la nef, la rénovation et l'aménagement du bâtiment de la salle capitulaire, la rénovation et l'aménagement du bâtiment des ateliers pédagogiques, l'aménagement du jardin du cloître.

Les espaces seront complètement repensés, pour plus confort et de modularité - et ainsi correspondre aux nouvelles attentes des usagers. L'espace d'accueil sera agrandi et offrira des services de « premier contact », l'offre documentaire sera organisée de façon plus attractive, l'accessibilité physique améliorée via l'installation d'un ascenseur. A l'issue de la phase 1, fin 2025, cette bibliothèque de centre-ville offrira une nouvelle expérience aux usagers.

Dans l'attente de la relocalisation de la bibliothèque centre-ville jeunesse, un espace « famille » sera aménagé avec des documents en consultation sur place et des ateliers pour les enfants seront programmés.

La deuxième phase sera consacrée à la rénovation et à l'aménagement de l'ensemble des espaces (coursives et transept et chapelle sud), à la modernisation de la salle de conférence, au déploiement de l'ensemble des services avec l'intégration d'une offre repensée dédiée à la jeunesse

et à la famille ; le bâti fera l'objet de travaux de rénovation plus approfondis : isolation thermique, ventilation, réseaux, chauffage, accessibilité, traitement acoustique... Une option d'ouverture vitrée vers le musée Rude a été étudiée, pour recréer le lien, de façon marquante et comprendre l'articulation patrimoniale entre les édifices.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville de Dijon. Le principe retenu consiste à conserver une activité jusqu'au début des travaux. Le site actuel sera fermé de janvier à novembre 2025. Une bibliothèque provisoire sera proposée aux dijonnais.

Pour piloter cette opération de réaménagement et rénovation de la Bibliothèque Colette, il est proposé de désigner un maître d'œuvre en organisant une consultation selon une procédure formalisée avec négociation (en application des articles L2124-3 et R2124-3 3° du Code de la Commande Publique) sur la base du programme décrit ci-dessus

A l'issue d'une phase de candidature, il est proposé de sélectionner 3 équipes auxquelles il sera demandé de remettre une note d'intention architecturale répondant au projet. Les propositions seront analysées.

Destinée à compenser une part des frais engagés par les concurrents pour produire les prestations demandées, il est proposé de fixer l'indemnisation des candidats à 9 600 € TTC sous réserve qu'ils aient émis une offre conforme au règlement de consultation.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 5,6 M € TTC, (révisions de prix et estimations des aléas techniques à poursuivre d'étudier avec l'équipe de maîtrise d'œuvre non inclus) incluant toutes les dépenses (travaux de rénovation et d'aménagement, honoraires, frais divers ...)

Compte-tenu de l'importance du projet et de son caractère pluriannuel, et en application du règlement budgétaire et financier municipal, il sera prochainement proposé de créer une autorisation de programme en 2024 soit en décision modificative ou au budget supplémentaire (ce qui permettra de disposer d'une vision affinée du coût du projet tenant compte des aléas techniques qui resteront à étudier avec l'équipe de maîtrise d'œuvre).

La Ville de Dijon sollicitera, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de l'Europe, au titre des priorités 3 et 5 du PO FEDER Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027, de l'Etat, dans le cadre du Fonds vert, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, de la Dotation Générale de Décentralisation, ou de tout autre dispositif, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Département de la Côte d'Or, ainsi que, le cas échéant, auprès de tout autre cofinanceur.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d' approuver** le projet ci-dessus exposé et adopter le programme de l'opération de réaménagement et de rénovation de la Bibliothèque Colette ;
- **d'arrêter** l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération, pour un montant global de 5,6 M€ TTC (révisions de prix et estimations des aléas techniques à poursuivre d'étudier avec l'équipe de maîtrise d'œuvre non inclus) ;
- **de fixer** le montant de la prime pour remise de prestation à 9 600 € TTC
- **d'autoriser** le Maire à solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ce projet, notamment auprès de l'Europe, de l'État, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de la Côte d'Or ainsi, le cas échéant, qu'auprès de tout autre cofinanceur ;
- **d'autoriser** le Maire à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 57

ABSTENTION : 2

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 7 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN